

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du lundi 3 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 3 novembre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h10 ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Monsieur KANOUTE départ à 20h55 ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame FERRER.

POUVOIRS :

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,  
Madame BERAUT, pouvoir à Monsieur CORTES,  
Monsieur BARRIER, pouvoir à Monsieur KANOUTE,  
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,  
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,  
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,  
Madame AFFDAL- PUTFIN, pouvoir à Madame FERRER,  
Madame CORFMAT, pouvoir à Madame PLESSIER,  
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,

ABSENTS :

Madame Céline LENOIR

Objet : Admission en non-valeur

Considérant l'état d'admission en non-valeur transmis par la Trésorerie de Saint Just en Chaussée pour les exercices budgétaires précédents dont le montant s'élève à un total de 10 477.70 € répartis comme suit :

Article 6541

ANNEE	TITRE	NOMS	NATURE	MONTANT	MOTIF
2024	T-7675240011-1	COMITE DES FETES de MOUY	Subvention	10 000.00€	Poursuite sans effet
		<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00 €</b>	
2024	T-605-1		Cantine	12.90€	Poursuite sans effet
2024	T-143-1		Cantine	100.60€	
		<b>TOTAL</b>		<b>113.50€</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 113.50€</b>	

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025  


Publié le

ID : 060-216004341-20251105-DELIB49\_25-DE

**Article 6542**

ANNEE	TITRE	NOMS	NATURE	MONTANT	MOTIF
2023	T-528-3		Garderie périscolaire	0.63€	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-528-2		Centre de loisirs	32.27€	
2023	T-528-1		Cantine	62.10€	
2024	T-576-1		Cantine	6.00€	
2024	T-115-2		Cantine	30.00€	
2024	T-115-1		Centre de loisirs	43.20€	
2024	T-356-1		Centre de loisirs	54.00€	
2024	T-356-2		Cantine	136.00€	
		<b>TOTAL</b>		<b>364.20€</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>364.20€</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ces admissions en non-valeur dont le montant total s'élève à 10 477.70€uros qui seront comptabilisées de la façon suivante :

- au 6541 020 ADM pour 10 113.50€ ;
- au 6542 020 ADM pour 364.20€.

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu, le Conseil Municipal,

**Délibère**

**Article 1:** se prononcer favorablement sur ces admissions en non-valeur dont le montant total s'élève à 10 477.70€uros qui seront comptabilisées de la façon suivante :

- au 6541 020 ADM pour 10 113.50€ ;
- au 6542 020 ADM pour 364.20€.

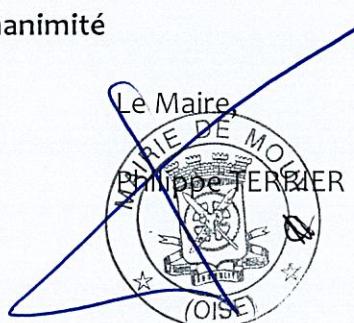
**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	49/25
Date de convocation :	27octobre 2025
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	26
Nbre de membres absents :	1
Vote au scrutin public	
Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Bourama KANOUTE



Le Maire

PHILIPPE TERRIER  
(OISE)

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025  


Publié le

ID : 060-216004341-20251105-DELIB49\_25-DE